

NATIONS UNIES

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES

PROJET DE BUDGET

pour la période allant

du

1er janvier au 31 décembre 1958



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TREIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 5A (A/3823)

New-York

1958

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL	1
PROJET DE BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1958	3
DETAIL DU PROJET DE BUDGET	
<u>Titre A. -- Opérations de la Force</u>	
<u>Chapitre premier.</u>	
<u>Personnel militaire</u>	
<u>Articles</u>	
I. Indemnités	5
II. Relève des contingents	5
III. Frais de voyage et indemnité de subsistance	
i) Frais de voyage	6
ii) Indemnité de subsistance	6
<u>Chapitre 2.</u>	
<u>Dépenses d'opérations</u>	
<u>Articles</u>	
I. Matériel	
i) Véhicules de transport et gros engins motorisés	6
ii) Matériel d'opérations divers	7
II. Entretien et utilisation du matériel	
i) Entretien et utilisation des véhicules de transport et gros engins motorisés	7
ii) Utilisation des avions	7
III. Fournitures et services	
i) Papeterie et fournitures de bureau	8
ii) Fournitures de campagne	9
iii) Fournitures et services divers	9
IV. Communications	9
V. Transport de marchandises, camionnage et messageries	9
VI. Assurances	10
VII. Frais de vérification extérieure des comptes	10
VIII. Demandes d'indemnités et règlements	10
<u>Chapitre 3.</u>	
<u>Location et entretien des locaux</u>	
<u>Articles</u>	
I. Location de locaux	10
II. Réfection et entretien des locaux	10
<u>Chapitre 4.</u>	
<u>Rations</u>	11
<u>Chapitre 5.</u>	
<u>Activités sociales</u>	
<u>Articles</u>	
I. Centre de permissionnaires	12
II. Matériel récréatif et sportif	12
III. Films	12
IV. Tournées d'artistes	12
V. Affranchissement du courrier personnel	12
<u>Chapitre 6.</u>	
<u>Personnel civil</u>	
<u>Articles</u>	
I. Traitements et salaires	12
II. Dépenses communes de personnel	14
III. Frais de voyage et indemnité de subsistance	
i) Frais de voyage	14
ii) Indemnité de subsistance	14

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
<u>Chapitre 7.</u>	
<u>Imprévus</u>	14
 <u>Titre B. — Remboursement aux gouvernements des dépenses qu'ils ont engagées pour fournir des contingents militaires</u>	
<u>Chapitre 8.</u>	
<u>Frais supplémentaires et extraordinaires au titre de la solde et des indemnités</u>	14
<u>Chapitre 9.</u>	
<u>Indemnités au titre de l'équipement, du matériel et des fournitures dont les gouvernements ont doté leurs contingents</u>	15

AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL

1. Conformément à la résolution 1204 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1957, j'ai l'honneur de présenter ci-après le projet de budget de la Force d'urgence des Nations Unies pour l'année 1958, deuxième exercice financier de la FUNU.

2. Ce projet de budget s'élève au total à 20.200.000 dollars. Cependant, il convient de noter qu'au titre B, chapitre 9, aucun crédit n'est demandé dans ce total pour faire face à certaines demandes de remboursement que les gouvernements pourraient présenter en application de la résolution 1151 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1957. Ces demandes auraient trait au remboursement des frais engagés par les gouvernements pour remplacer le matériel détruit ou hors d'usage et au dédommagement des gouvernements en cas d'usure accélérée du matériel (c'est-à-dire d'usure plus rapide que ne l'envisagent les prévisions normales d'amortissement) constatée à la fin de la mission de leur contingent auprès de la Force d'urgence.

3. Il est intéressant de comparer la somme de 20.200.000 dollars prévue pour 1958 au montant des dépenses et engagements du premier exercice financier clos le 31 décembre 1957, soit 28.775.836 dollars. Les dépenses et engagements du premier exercice financier se sont élevés à 30 millions de dollars, mais il ne faut pas oublier que ce montant comprend une réserve de 1.224.164 dollars destinée à couvrir les demandes de remboursement éventuelles des gouvernements mentionnées au paragraphe précédent.

4. La réduction considérable des crédits demandés pour 1958 par rapport au montant des dépenses du premier exercice financier tient en partie à ce que ce premier exercice a duré 14 mois, de novembre 1956 à fin décembre 1957, alors que le deuxième ne couvre que les 12 mois de 1958. Mais la raison principale est que, s'il a fallu pendant les premiers mois de la FUNU se procurer de grandes quantités de matériel et de fournitures pour l'équiper, constituer des stocks de réserve, et entreprendre d'importants travaux de construction et de réfection de locaux, on en est maintenant arrivé au point où le Commandant estime que les besoins logistiques initiaux sont largement couverts. Les programmes d'achat actuels correspondent donc aux besoins courants, calculés d'après l'expérience acquise pendant une période de relative stabilité.

5. Si les crédits demandés pour 1958 sont inférieurs aux dépenses de 1957, c'est aussi parce que l'on met à profit l'expérience acquise pour apporter au fonctionnement et à l'administration de la Force des améliorations sensibles qui permettent de réaliser des économies. La période initiale d'organisation étant terminée et le fonctionnement de la Force ayant pris un caractère plus régulier, le Commandant et son état-major, ainsi que le personnel du Siège qui les assiste, ont pu s'attacher à contrôler plus strictement les dépenses et à améliorer les méthodes d'administration. On trouvera

au chapitre 4, sous la rubrique "Rations", un exemple des efforts entrepris dans ce sens.

6. Deux mesures adoptées au début de 1958 ont contribué aux réductions qui apparaissent dans le projet de budget. Ces mesures sont les suivantes:

a) La suppression en janvier 1958 de la liaison aérienne régulière assurée par la Royal Canadian Air Force entre Naples et l'Egypte, et la création d'un petit centre de ravitaillement à Pise pour remplacer le centre plus important qu'était la tête d'étapes de Naples. Ce pont aérien était indispensable à la FUNU pendant les premiers mois mais, dès que la période critique a été passée, on l'a remplacé par un système de transport moins coûteux. Les crédits demandés pour un certain nombre de postes ont diminué en conséquence;

b) A la suite de la revision, en mars 1958, du taux de change du dollar des Etats-Unis et de certaines autres devises appliqué par le Gouvernement égyptien dans ses transactions avec l'ONU, la valeur de la livre égyptienne a été ramenée de 2,8719 dollars à 2,27 dollars. Etant donné l'importance des sommes déboursées en Egypte par la FUNU pour l'achat de fournitures et de services, cette réduction d'environ 20 pour 100 du taux de change a permis de réaliser des économies appréciables à certains chapitres du budget.

7. En préparant ce projet de budget, j'ai supposé qu'il ne surviendrait en cours d'année aucun changement dans les conditions actuelles de fonctionnement de la Force. Chaque fois que cela a été possible, les prévisions pour le reste de 1958 ont été établies à partir des dépenses effectives des trois premiers mois de l'année.

8. L'Assemblée générale n'ignore naturellement pas que, outre le montant nécessaire pour faire face aux demandes de remboursement mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus, une part considérable des crédits prévus concerne des dépenses qui ne dépendent pas uniquement des administrateurs de la Force. Parmi ces dépenses, il faut citer celles qui correspondent:

a) A la relève des contingents, qui est fonction des divers accords conclus avec les gouvernements qui envoient des troupes. Ces gouvernements fixent la fréquence de la relève en tenant compte de facteurs tels que la durée du service demandé aux hommes, le climat et la nature de la région où la Force est déployée. J'ai cherché à les convaincre de fournir des troupes pendant des périodes suffisamment longues pour que les dépenses de relève s'en trouvent réduites au minimum, mais il est évident qu'en dernière analyse c'est aux gouvernements qu'il appartient de prendre la décision. L'Organisation des Nations Unies s'efforce sans relâche d'obtenir que les opérations de relève, qui posent des problèmes de logistique compliqués, s'effectuent aux moindres frais. Le transport se fait par mer ou par air, selon les exigences de la situation;

b) Aux frais supplémentaires et extraordinaires de solde et d'indemnités, comme on l'explique au titre B,

chapitre 8. Le montant de ces dépenses dépendra des barèmes fixés par les divers gouvernements qui fournissent des contingents à la FUNU et du résultat des longues négociations menées avec ces gouvernements. La somme de 6 millions de dollars inscrite à ce poste n'est qu'une estimation provisoire, car l'expérience n'a pas encore permis de calculer le montant des crédits nécessaires avec autant de précision que pour d'autres postes;

c) A l'indemnité journalière versée au personnel militaire et dont le taux a été fixé uniformément à 86 cents par jour et par homme, comme il est indiqué au titre A, chapitre premier, article premier.

9. Etant donné le caractère particulier et le montant indéterminé des frais mentionnés dans le titre B, j'ai cru bon de les présenter séparément, en les distinguant des frais ordinaires. Comme il s'agit de catégories de dépenses qu'il faut considérer isolément et que l'on ne peut encore prévoir le montant exact des crédits nécessaires, l'Assemblée générale jugera peut-être bon de décider que les montants inscrits au titre B ne pourront être virés à d'autres chapitres du budget de la FUNU sans l'approbation préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. L'Assem-

blée pourrait ainsi voter provisoirement des crédits pour ces frais éventuels dont le montant exact n'est pas encore fixé, sans craindre que ces crédits ne soient utilisés à d'autres fins. En revanche, pour les crédits du titre A, je recommande que le Secrétaire général reste entièrement libre de les virer de chapitre à chapitre, selon les besoins.

10. Les frais mentionnés au titre B risquant d'être considérables, je recommande de ne pas modifier l'autorisation donnée au Secrétaire général [résolution 1.51 (XII)] d'engager en 1958 des dépenses jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars, ni les barèmes des quotes-parts fixées pour les contributions des Etats Membres au Fonds spécial en 1958.

11. Après avoir consulté le Commandant, je suis persuadé que les crédits prévus pour 1958 permettront d'assurer à la Force le minimum voulu de stocks de fournitures et de matériel jusqu'à la fin de l'année et permettront à la Force de fonctionner efficacement comme par le passé.

Le Secrétaire général
Dag HAMMARSKJOLD

1er mai 1958

Force d'urgence des Nations Unies

PROJET DE BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 1958

Titre A. - Opérations de la Force

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
CHAPITRE PREMIER. PERSONNEL MILITAIRE			
<u>Articles</u>			
I. <u>Indemnités</u>		1,700,000	
II. <u>Relève des contingents</u>		1,973,000	
III. <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance</u>		<u>178,000</u>	
TOTAL DU CHAPITRE PREMIER:			<u>3,851,000</u>
CHAPITRE 2. DEPENSES D'OPERATIONS			
<u>Articles</u>			
I. <u>Matériel:</u>			
i) Véhicules de transport et gros engins motorisés	500,000		
ii) Matériel d'opérations divers	<u>301,000</u>		
		801,000	
II. <u>Entretien et utilisation du matériel:</u>			
i) Entretien et utilisation des véhicules de transport et gros engins motorisés	1,175,000		
ii) Utilisation des avions	<u>630,000</u>		
		1,805,000	
III. <u>Fournitures et services:</u>			
i) Papeterie et fournitures de bureau	74,000		
ii) Fournitures de campagne	408,000		
iii) Fournitures et services divers	<u>352,000</u>		
		834,000	
IV. <u>Communications</u>		69,000	
V. <u>Transport de marchandises, camionnage et messageries</u>		888,000	
VI. <u>Assurances</u>		18,000	
VII. <u>Frais de vérification extérieure des comptes</u>		13,000	
VIII. <u>Demandes d'indemnités et règlements</u>		<u>79,000</u>	
TOTAL DU CHAPITRE 2:			<u>4,507,000</u>
CHAPITRE 3. LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX			
<u>Articles</u>			
I. <u>Location de locaux</u>		148,000	
II. <u>Réfection et entretien des locaux</u>		<u>266,000</u>	
TOTAL DU CHAPITRE 3:			<u>414,000</u>
CHAPITRE 4. RATIONS			
TOTAL DU CHAPITRE 4:			<u>2,400,000</u>
CHAPITRE 5. ACTIVITES SOCIALES			
<u>Articles</u>			
I. <u>Centre de permissionnaires</u>		535,000	
II. <u>Matériel récréatif et sportif</u>		15,000	
III. <u>Films</u>		72,000	
IV. <u>Tournées d'artistes</u>		28,000	
V. <u>Affranchissement du courrier personnel</u>		<u>24,000</u>	
TOTAL DU CHAPITRE 5:			<u>674,000</u>

PROJET DE BUDGET (suite)

	Dollars	Dollars	Dollars
CHAPITRE 6. PERSONNEL CIVIL			
Articles			
I. Traitements et salaires.		1.385.000	
II. Dépenses communes de personnel.		121.000	
III. Frais de voyage et indemnité de subsistance			
i) Frais de voyage.	168.000		
ii) Indemnité de subsistance.	180.000		
		348.000	
	TOTAL DU CHAPITRE 6:		<u>1.854.000</u>
CHAPITRE 7. IMPREVUS			
	TOTAL DU CHAPITRE 7:		<u>500.000</u>
	TOTAL DU TITRE A:		<u>14.200.000</u>
 Titre B.- Remboursement aux gouvernements des dépenses qu'ils ont engagées pour fournir des contingents militaires			
CHAPITRE 8. FRAIS SUPPLEMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES ENGAGES AU TITRE DE LA SOLDE ET DES INDEMNITES			
	TOTAL DU CHAPITRE 8:		<u>6.000.000</u>
CHAPITRE 9. INDEMNITES AU TITRE DE L'EQUIPEMENT, DU MATERIEL ET DES FOUR- NITURES DONT LES GOUVERNEMENTS ONT DOTE LEURS CONTINGENTS			
	TOTAL DU TITRE B:		<u>6.000.000</u>
	TOTAL GENERAL:		<u>20.200.000</u>

DETAIL DU PROJET DE BUDGET

Titre A. - Opérations de la Force

14.182.800 dollars

Dollars Dollars Dollars

CHAPITRE PREMIER.

PERSONNEL MILITAIRE. 3.851.000

Articles

I. Indemnités 1.700.000

Ce crédit est demandé en application de la décision par laquelle la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, à sa 541ème séance, tenue le 3 décembre 1956, a autorisé le versement aux membres de la Force d'une indemnité pour faux frais. Le montant de l'indemnité a été fixé à l'équivalent en monnaie locale de 86 cents. On a calculé le crédit nécessaire d'après l'effectif de la Force au 10 janvier 1958, ajusté pour tenir compte du renforcement ultérieur des contingents suédois et brésilien et d'augmentations temporaires dues au gonflement des effectifs qui se produit au moment de la relève des contingents. L'effectif journalier moyen des officiers, sous-officiers et hommes de troupe pour 1958 est estimé à 5.400 hommes.

II. Relève des contingents 1.973.000

Les gouvernements qui fournissent les troupes exigent que leurs contingents soient relevés, en totalité ou en partie, à des intervalles qui varient selon les arrangements conclus dans chaque cas. Le crédit indiqué correspond aux relèves suivantes, qui ont eu lieu, ou doivent avoir lieu, en 1958:

i) Contingent colombien. 460.000

Première relève (519 hommes remplacés par un nouveau groupe de 493 hommes) effectuée entre le 5 février et le 13 mars par avions commerciaux spécialement affrétés (230.000 dollars).
Deuxième relève prévue pour août-septembre: le montant estimatif des frais est le même, pour l'échange d'un même nombre d'hommes (230.000 dollars).

ii) Contingents scandinaves (danois, suédois et norvégien) 504.000

Première relève groupée de 449 Danois, 514 Norvégiens et 470 Suédois, effectuée en mars-avril par avions commerciaux spécialement affrétés (252.000 dollars).
Deuxième relève groupée prévue pour octobre-novembre: le montant estimatif des frais est le même pour l'échange d'un même nombre d'hommes (252.000 dollars).

iii) Contingent yougoslave 192.000

Première relève de 675 hommes prévue pour mai-juin, le gros du contingent devant voyager par navire commercial spécialement affrété et certains officiers et sous-officiers par avions yougoslaves (96.000 dollars).
Deuxième relève prévue pour novembre-décembre: le montant estimatif des frais est le même pour l'échange d'un même nombre d'hommes (96.000 dollars).

iv) Contingent brésilien 284.000

Première relève (283 hommes remplacés par un nouveau groupe de 380 hommes) effectuée en mars par transport de troupes brésilien (142.000 dollars).
Deuxième relève prévue pour septembre: le montant estimatif des frais est le même pour l'échange d'un nombre d'hommes sensiblement égal (142.000 dollars).

v) Contingent canadien. 371.000

Relève partielle (136 hommes remplacés par un nouveau groupe de 155 hommes) effectuée en février par des avions de la Royal Canadian Air Force. Ce crédit a été calculé sur la base du tarif convenu de 181,26 dollars par heure de vol (45.000 dollars).

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

	Dollars	Dollars	Dollars
Articles			
Deuxième relève d'environ 650 hommes, prévue pour le deuxième semestre de 1958, par avions spéciaux (326.000 dollars).			
vi) Contingent indien	162.000		
Relève partielle (35 hommes remplacés par un nouveau groupe de 54 hommes) prévue pour fin mai, par avions commerciaux spécialement affrétés (23.000 dollars).			
Deuxième relève d'environ 1.060 hommes prévue avant la fin de l'année, le gros du contingent devant voyager par navire commercial spécialement affrété — montant estimatif des frais: 130.000 dollars — et un détachement précurseur d'environ 25 hommes devant se rendre en Égypte par avion commercial — montant estimatif des frais: 9.000 dollars — (139.000 dollars).			
III. Frais de voyage et indemnité de subsistance		178.000	
Ce crédit couvre le paiement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance dans les cas suivants:			
i) Frais de voyage	33.300		
Frais de voyage du personnel militaire du lieu de la mission au pays d'origine, en dehors des cas de relève régulière des contingents, lorsque le voyage de l'intéressé a été approuvé par le Commandant de la Force, pour raisons de santé, service officiel commandé par le gouvernement ou autres raisons majeures. En ce qui concerne le contingent canadien, ces relèves individuelles sont généralement assurées par l'avion Northstar mentionné à l'article II (ii) du chapitre 2.			
ii) Indemnité de subsistance	145.000		
Indemnité de subsistance aux taux fixés, payable au personnel militaire en mission là où il ne peut être logé et nourri par les soins de l'Organisation des Nations Unies. Reçoivent ces indemnités:			
a) Le personnel des services postaux et le personnel régulateur stationné à Beyrouth.			
b) Le personnel du détachement portuaire de la FUNU et le personnel régulateur affectés à Port-Saïd.			
c) Le personnel du Bureau de liaison de la FUNU au Caire.			
d) Le personnel attaché au centre de ravitaillement de la FUNU en Italie.			
e) Le personnel en déplacement, se rendant pour raisons de service à des points tels qu'Ismâïlia, Le Caire et Beyrouth.			
f) Le personnel des centres de permissionnaires, y compris le Commandant, le personnel médical et le personnel de police. Dans ce cas particulier, les intéressés sont logés et nourris au centre même, et une modeste indemnité journalière leur est accordée pour leurs faux frais.			
CHAPITRE 2.			
DEPENSES D'OPERATIONS			4.507.000
Articles			
I. <u>Matériel</u>		801.000	
i) <u>Véhicules de transport et gros engins motorisés</u>	500.000		
Ce crédit servira à acheter en 1958 environ 188 véhicules, la dépense totale prévue étant de 500.000 dollars.			
Au début de 1958, la Force disposait, au total, d'environ 850 véhicules automobiles, dont environ 40 véhicules de service, tels que conduites intérieures, fourgonnettes du type "station wagon", autobus et motocyclettes, environ 740 camions divers et environ 70 véhicules spéciaux, tels que bulldozers, dépanneuses, véhicules blindés de reconnaissance et camions-ateliers. Le plan établi pour 1958 prévoit l'achat de 62 véhicules de service, 122 camions légers, moyens ou lourds et quatre véhicules spéciaux. Les véhicules de service doivent remplacer les véhicules devenus inutilisables et permettre de libérer les jeeps et landrovers qui pourront servir de véhicules tous-terrains, ce à quoi les véhicules de tourisme ordinaires ne se prêtent pas. Les			

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

Dollars Dollars Dollars

Articles

camions doivent remplacer environ 117 véhicules qui sont devenus inutilisables ou, à en juger d'après l'expérience des 14 premiers mois d'opérations de la Force, le deviendront dans le courant de 1958; cinq nouveaux camions environ sont destinés à compléter la petite réserve qui permet de remplacer les véhicules immobilisés par des réparations de longue durée. Les véhicules spéciaux que l'on compte acheter sont les suivants: un camion-citerne destiné au transport de l'essence entre les points d'approvisionnement et la zone de Gaza, un camion-atelier qui en remplacera un autre détruit par le feu, et deux chariots élévateurs à fourche. Le plan d'achat indiqué ci-dessus a été conçu en vue d'obtenir une efficacité d'action maximum et de constituer les réserves minimums requises d'ici la fin de l'année.

- ii) Matériel d'opérations divers 301.000
 Ce crédit couvre les besoins prévus pour les catégories ci-après de matériel:
 - a) Meubles, tels que chaises, tables, bureaux, classeurs et armoires (20.000 dollars).
 - b) Matériel mécanique, tel que générateurs et réservoirs à essence et à huile (18.700 dollars).
 - c) Matériel médical et dentaire (6.000 dollars).
 - d) Matériel militaire, tel que tentes et générateurs pour ateliers militaires (53.800 dollars).
 - e) Matériel de transmissions (6.000 dollars).
 - f) Matériel divers, tel que transformateurs, projecteurs, réfrigérateurs destinés aux avant-postes isolés, ventilateurs électriques, matériel de distillation de l'eau, matériel de nettoyage des fûts métalliques, matériel de bureau, machines d'atelier, fûts et bidons à carburant et sacs de couchage (196.500 dollars).

II. Entretien et utilisation du matériel 1.805.000

- i) Entretien et utilisation des véhicules de transport et gros engins motorisés. 1.175.000

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'utilisation et d'entretien d'environ 1.000 véhicules automobiles et remorques. Les frais prévus sont les suivants:

Pièces de rechange pour les véhicules et matériel d'entretien. 550.000 dollars
 Services contractuels de réparation 55.000 dollars
 Carburants et lubrifiants 570.000 dollars
 L'importance des dépenses prévues sous cette rubrique tient aux causes suivantes:

- a) La grande diversité des catégories de véhicules oblige à maintenir des stocks considérables de pièces de rechange.
- b) Les ateliers n'étant pas équipés pour exécuter tous les travaux, les gros travaux de montage et de carrosserie doivent être confiés à des entrepreneurs de l'extérieur, au Caire et à Beyrouth notamment.
- c) Une bonne partie des véhicules utilisés sont des modèles de 1940-1945, ce qui a pour résultat d'accroître le nombre de réparations qui doivent être confiées à des entrepreneurs civils.
- d) Le terrain difficile contribue à l'usure rapide des véhicules

- ii) Utilisation des avions. 630.000
 La Force étant tenue d'assurer des services aériens continus répondant à ses besoins logistiques et opérationnels dans une zone étendue, un certain nombre d'avions lui sont affectés en permanence. Ces avions sont fournis par la Royal Canadian Air Force aux taux uniformes de remboursement indiqués ci-après. En outre, pour pouvoir assurer tous les transports de troupes et de fret nécessaires entre la zone d'opérations et l'extérieur, il faut compléter les services commerciaux aériens et maritimes en faisant appel à des appareils fournis par les gouvernements. Le crédit demandé couvre uniquement les frais d'utilisation des appareils que les gouvernements

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

Dollars Dollars Dollars

Articles

affectent à la Force à titre permanent ou temporaire; les crédits demandés pour tous les services aériens commerciaux figurent sous d'autres rubriques.

Le crédit indiqué pour la présente rubrique concerne les catégories d'avions suivantes:

Appareils canadiens affectés à la Force à titre permanent (166.000 dollars)

Trois Dakotas (type DC-3) et quatre Otters (type LC) sont stationnés à El Arich et dépendent de la 115ème escadrille de transport. Deux des Dakotas servent essentiellement au transport de marchandises. Le troisième est affecté surtout au transport de passagers et, en dehors des transports réguliers de troupes et de courrier, sert au Commandant lorsqu'il se déplace à l'intérieur de la zone d'opérations ou qu'il se rend dans d'autres centres importants tels que Le Caire, Beyrouth ou l'Italie. Lorsque le Commandant ne l'utilise pas pour son usage personnel, il est affecté, comme les deux autres Dakotas, au transport de passagers, de fret et de courrier. L'expérience montre que ces avions volent en moyenne 100 heures par mois, soit 1.200 heures par an. Au taux uniforme de remboursement de 101,26 dollars par heure de vol, le crédit annuel prévu pour les Dakotas est de 121.000 dollars. Les quatre Otters sont des appareils légers utilisés uniquement à l'intérieur de la zone d'opérations. Ils effectuent des missions de reconnaissance régulières là où le terrain ne permet pas les patrouilles au sol, servent au transport de passagers et de fret à destination ou en provenance de zones inaccessibles aux avions plus lourds. Le temps de vol total par mois est de 110 heures en moyenne, soit 1.320 heures pour l'année, au taux horaire de 33,99 dollars. La dépense annuelle prévue pour les Otters est donc de 45.000 dollars.

Liaison régulière Canada-El Arich (395.000 dollars)

Le Gouvernement canadien fournit un appareil Northstar (type DC-4) qui fait chaque semaine un voyage aller et retour entre Montréal et El Arich, transportant du fret et du personnel pour le compte de la FUNU. L'avion n'étant pas réservé à l'usage de la FUNU entre le Canada et l'Angleterre, le Gouvernement canadien se fait rembourser ses dépenses, pour cette section du parcours, au prorata de la part imputable à la FUNU dans chaque chargement. Le coût de l'heure de vol est de 181,26 dollars pour un chargement complet. Le crédit indiqué a été calculé d'après les chiffres des dépenses antérieures.

Appui aérien fourni par l'Italie (40.000 dollars)

Lorsque le Commandant le demande expressément, généralement à l'occasion de relèves massives, le Gouvernement italien fournit en renfort des C-119 (appareils lourds pour le transport de fret et de troupes). Aucun tarif uniforme n'est appliqué: le Gouvernement se fait rembourser uniquement les dépenses de carburant et les pièces de rechange essentielles, plus une indemnité journalière pour les équipages. Le montant de 40.000 dollars a été calculé d'après les chiffres actuels des dépenses.

Liaison aérienne avec Naples (29.000 dollars)

Jusqu'au 23 janvier 1958, des appareils C-119 de la Royal Canadian Air Force ont assuré, pour le compte de la FUNU, un service de navette régulier entre Naples et El Arich, pour le transport de personnel et de fret en provenance et à destination de l'Europe. On n'envisage pas de rétablir cette liaison aérienne; le montant indiqué couvre donc uniquement les dépenses faites jusqu'au 23 janvier. Ce crédit correspond à huit voyages aller et retour de 14 heures chacun, au taux de remboursement de 259,85 dollars l'heure.

III. Fournitures et services	834.000
1) Papeterie et fournitures de bureau	74.000
Papeterie et fournitures de bureau, fournitures pour la reproduction des documents, frais d'impression des formules, fiches et manuels.	

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

Articles	Dollars	Dollars	Dollars
<p>Le montant indiqué a été calculé d'après les autres chiffres des dépenses antérieures, notamment celles du premier trimestre de 1958.</p>			
<p>ii) <u>Fournitures de campagne</u></p> <p>Il s'agit de toutes les fournitures des catégories suivantes: intendance, fournitures mécaniques, médicales, dentaires, militaires, sanitaires et autres fournitures de campagne. Il s'agit notamment de: pièces de rechange pour les armes de petit calibre, matériel électrique, instruments, fil de fer barbelé, fil de fer boudin, sacs de sable, tôle ondulée, munitions d'entraînement pour armes de petit calibre, pièces de rechange pour matériel de transmissions de campagne, matériel de soudure, peinture, bois de construction, vaisselle, matériel de nettoyage et drapeaux des Nations Unies. Le crédit indiqué a été calculé en fonction des chiffres des dépenses courantes actuelles et après une évaluation attentive des besoins futurs.</p>	408.000		
<p>iii) <u>Fournitures et services divers</u></p> <p>Il s'agit des fournitures et services suivants:</p> <p>a) Effets et uniformes que l'Organisation des Nations Unies est autorisée à fournir aux membres des contingents et aux agents du Service mobile. Les membres des contingents touchent des bérets, des écharpes, des casquettes et des uniformes d'hiver et d'été. Les agents du Service mobile reçoivent des uniformes d'hiver et d'été (204.000 dollars).</p> <p>b) Services contractuels de caractère personnel, tels que cordonnerie, réparation et coupe des vêtements et blanchissage, selon les besoins, et coiffure à raison de deux coupes de cheveux par homme et par mois (128.000 dollars).</p> <p>c) Frais supplémentaires divers dont 10.000 dollars demandés pour l'octroi d'une médaille de la FUNU à chaque membre de la Force qui aura accompli au moins trois mois de service dans la zone de la mission. Comme on ne dispose des médailles que depuis mai 1958, on a tenu compte du fait que la médaille sera décernée aux hommes qui auront accompli leur service avant cette date. Chaque homme reçoit une médaille, avec ruban et étui, plus deux rubans, soit une dépense totale de 39 cents par homme (20.000 dollars).</p>	352.000		
<p>IV. <u>Communications</u></p> <p>Le crédit demandé a été calculé d'après le coût des communications à New-York, à Genève et dans les divers centres où la FUNU opère en Egypte, au Liban et en Italie. Il comprend tous les services de téléphone, une part proportionnelle du coût d'un circuit radio régulier entre New-York et Genève, ainsi que le coût d'un circuit radio entre Genève et Gaza. Pour permettre de répondre aux besoins de la FUNU pendant la période d'urgence du début, le circuit radio fonctionnait 24 heures par jour. Au début de 1958, toutefois, l'horaire du service a été réduit, ce qui a permis une économie considérable.</p>		69.000	
<p>V. <u>Transport de marchandises, camionnage et messageries</u></p> <p>Ce crédit comprend les frais de transport et de manutention des fournitures et du matériel expédiés par voie commerciale. L'isolement de la Force, l'absence de ports rapprochés imposent des itinéraires indirects et relativement coûteux.</p> <p>Port-Saïd, le port utilisable le plus proche, sert de principal port d'entrée à la FUNU en Egypte. Le fret arrivant par voie maritime de pays autres que l'Egypte est normalement acheminé par ce port. De Port-Saïd, il est transporté par chemin de fer jusqu'aux centres d'opération d'El Arich, de Rafah et de Gaza, soit une distance de 200 à 300 kilomètres. L'essence et les autres produits achetés en Egypte doivent eux aussi être transportés sur de longues distances, par chemin de fer depuis Le Caire, Suez et d'autres points.</p> <p>De même, l'envoi en Egypte des produits achetés à l'étranger entraîne des dépenses importantes. Pour bénéficier de prix relativement avantageux, les services du Siège de l'Organisation des Nations Unies passent</p>		888.000	

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

Dollars Dollars Dollars

Articles

de grosses commandes en Amérique du Nord, et les frais d'expédition sont imputés à la présente rubrique. Les produits obtenus de source militaire en Europe sont acheminés par le centre d'approvisionnement de Pise, ce qui entraîne des frais de transport et de manutention. La FUNU achète aussi beaucoup à Beyrouth par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et la plus grande partie des produits doivent être expédiés en Egypte par la voie commerciale.

Outre les frais de transport, le crédit demandé comprend les frais de déchargement et de manutention, les frais à l'arrivée et les frais divers aux différents points de transbordement. En se fondant sur les dépenses du premier trimestre de 1958, on prévoit des dépenses de 461.500 dollars à New-York et de 426.500 dollars sur place.

<p>VI. <u>Assurances</u></p> <p>Le crédit demandé comprend certains types d'assurance commerciale qu'il faut contracter pour le transport de denrées périssables ou en cas de mouvement important de personnel militaire impliquant un risque sérieux et concentré pour l'Organisation des Nations Unies. Il comprend également une assurance contre les recours de tiers pour les véhicules de la FUNU circulant en Italie, à Beyrouth, à T'el-Aviv et au Caire.</p>	18.000
<p>VII. <u>Frais de vérification extérieure des comptes</u></p> <p>Ce crédit comprend les postes suivants:</p> <p>i) Frais de voyage aller-retour jusqu'à la zone de la mission d'un membre du Comité des commissaires aux comptes et de son personnel.</p> <p>ii) Frais de la vérification des comptes de la FUNU effectuée au Siège de l'Organisation des Nations Unies par le personnel du Comité des commissaires aux comptes.</p>	13.000 4.000 9.000
<p>VIII. <u>Demandes d'indemnités et règlements</u></p> <p>Ce crédit est destiné au règlement de demandes d'indemnité individuelles adressées à l'Organisation des Nations Unies pour cause de blessures, dommages aux biens et pertes de revenu résultant d'accidents de circulation ou d'autres opérations de la Force. Le montant se fonde sur une estimation des besoins probables faite par le Conseiller juridique de la FUNU compte tenu de l'expérience acquise et de la situation actuelle. Aucune somme n'est demandée ici pour les demandes d'indemnité que pourraient faire les gouvernements en cas de maladie, de blessure ou de décès de membres des contingents.</p>	79.000
<p>CHAPITRE 3.</p> <p>LOCATION ET ENTRETIEN DES LOCAUX.</p>	414.000
<p><u>Articles</u></p> <p>I. <u>Location de locaux</u></p> <p>Il s'agit de la location des locaux ci-après:</p> <p>i) Logements, cantines, bureaux, entrepôts, installations frigorifiques et autres locaux dans la zone de Gaza, à Port-Saïd, au Caire et à Beyrouth.</p> <p>ii) Hôtel à Naples pour le contingent de la Royal Canadian Air Force (équipages et contrôleurs des opérations) pendant la première quinzaine de janvier; la liaison aérienne entre Naples et la zone de la mission a depuis été supprimée, de sorte que ces locaux ne sont plus nécessaires.</p> <p>Les prévisions figurant à l'alinéa i ci-dessus comprennent l'eau, l'électricité, etc. Le Gouvernement italien met à la disposition de la FUNU, sans frais, tous les bureaux dont elle a besoin en Italie, mais sans payer l'eau, l'électricité, etc.</p>	148.000
<p>II. <u>Réfection et entretien des locaux</u>.</p> <p>Le crédit demandé permettra d'entretenir tous les locaux occupés par la FUNU et d'exécuter le programme arrêté par les services</p>	266.000

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

<u>Articles</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
techniques de la FUNU pour les travaux supplémentaires de remise en état et d'aménagement des bâtiments, installations et terrains que le Commandant jugerait nécessaires. Il est limité au coût des matériaux, des fournitures et des services d'entrepreneurs. Les frais de main-d'œuvre figurent au chapitre 6, article premier, iv, ci-dessous. Sur cette base, on évalue comme suit les sommes nécessaires pour les divers secteurs:			
i) <u>Zone de Gaza</u>			18.250
a) Entretien courant (10.650 dollars).			
b) Nouveaux travaux, notamment améliorations à apporter aux installations de stockage et de distribution de carburants et lubrifiants, aux ateliers de réparation des véhicules et au bâtiment du quartier général, ainsi que fourniture de matériel de tentes pour les troupes (7.600 dollars).			
ii) <u>El Arich et Marina</u>			20.500
a) Entretien courant (6.850 dollars).			
b) Nouveaux travaux, notamment agrandissement du hangar, qui doit maintenant abriter un avion Dakota (type DC-3) supplémentaire depuis la suppression de la liaison aérienne avec Naples, et remise en état de locaux récemment acquis (13.650 dollars).			
iii) <u>Camp de Rafah</u>			125.000
a) Entretien courant (24.550 dollars).			
b) Nouveaux travaux, notamment amélioration de la sécurité du camp, construction d'installations de stockage et de distribution de carburants et lubrifiants, d'un garage et d'installations connexes; aménagement d'entrepôts pour marchandises en vrac (100.450 dollars).			
iv) <u>El Kuntilla et Charm El Cheikh</u>			1.400
v) <u>Installations et services destinés aux contingents militaires</u>			100.850
a) Entretien courant (4.900 dollars).			
b) Nouveaux projets, notamment aménagement d'ateliers avancés pour véhicules automobiles, fourniture de tentes et construction d'installations sanitaires et de cuisines supplémentaires pour les contingents dont l'effectif a augmenté; achèvement des programmes de cet ordre en cours (95.950 dollars).			

CHAPITRE 4.

RATIONS	2.400.000
-------------------	-----------

Pour le premier exercice financier, les prévisions avaient été calculées à raison de 2 dollars par jour et par personne. Une analyse des dépenses effectives de cette période et de la valeur des stocks disponibles fin 1957 indique que les dépenses par jour et par homme se sont élevées à environ 1,91 dollar, soit 1,34 dollar pour le coût des rations consommées et 57 cents pour la valeur des stocks disponibles en fin d'année. Pendant l'année 1957 et au début de 1958, on a fait de gros efforts pour réduire ces frais. Une analyse détaillée des stocks alimentaires, faite conjointement par les services de New-York et les services locaux, a permis de mettre au point un programme d'approvisionnement plus rationnel que pendant la période expérimentale du début et d'avoir des stocks alimentaires plus équilibrés.

En outre, une équipe de deux nutritionnistes a été chargée de procéder sur place à une enquête sur l'importance des rations des divers contingents nationaux, afin qu'on puisse assurer les besoins essentiels aux moindres frais. Après des entretiens suivis avec les contingents, on a établi, d'accord avec eux, des tables révisées qui devraient permettre une économie d'environ 10 pour 100 pour un grand nombre de denrées. Grâce à tous ces efforts, on a pu établir une nouvelle ration journalière coûtant 1,25 dollar par personne. Pour arriver à ce chiffre, on a tenu compte: a) de la nature, de l'importance et de la composition spéciales de la Force, ainsi que de la région où elle opère; b) de la présence de divers groupes nationaux, qui exige le respect des habitudes alimentaires nationales; c) du fait que le gros du ravitaillement doit être

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>										
importé, quelques denrées seulement pouvant être obtenues sur place. En se fondant sur un effectif moyen de 5.400 militaires à nourrir, plus les quelques civils autorisés à utiliser les cantines, on demande pour le ravitaillement, en 1958, 2.400.000 dollars au total.													
CHAPITRE 5.													
ACTIVITES SOCIALES			674.000										
<u>Articles</u>													
I. <u>Centre de permissionnaires</u>		535.000											
<p>Dans le domaine social, la principale réalisation de la Force demeure le Centre de permissionnaires, installé dans une ville où les membres de la Force peuvent se reposer, se divertir et se distraire. Le Centre, ouvert à Beyrouth en avril 1957, a été transféré au Caire en novembre 1957, puis réinstallé à Beyrouth le 21 avril 1958. Les présentes prévisions sont fondées sur l'hypothèse qu'il sera retransféré au Caire le 15 octobre 1958. On procède de la sorte pour tenir compte des variations de climat et tirer parti des avantages que présente chacune de ces villes.</p> <p>Tous les membres de la Force ont droit à une semaine de congé au Centre par trimestre de service. La Force a conclu des contrats pour assurer le transport aller et retour des permissionnaires (par chemin de fer pour Le Caire et par avion pour Beyrouth) ainsi que leurs frais de pension dans des hôtels agréables. Les quelques dépenses de personnel local, de transports locaux, de matériel récréatif, de fournitures de bureau et services de secrétariat sont également comprises sous cette rubrique. Tous les autres frais encourus pendant la semaine de permission, notamment pour les excursions et distractions personnelles, sont à la charge des permissionnaires eux-mêmes, bien que l'administration du Centre les aide à organiser leurs loisirs et leur donne des conseils.</p> <p>Les dépenses prévues se décomposent comme suit:</p> <table style="margin-left: 40px; width: 80%;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; width: 10%;"><u>Dollars</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses réelles au Caire du 1er janvier au 15 avril 1958</td> <td style="text-align: right;">140.000</td> </tr> <tr> <td>Dépenses à Beyrouth du 21 avril au 15 octobre 1958 (estimation fondée sur les contrats conclus)</td> <td style="text-align: right;">300.000</td> </tr> <tr> <td>Dépenses au Caire du 16 octobre au 31 décembre 1958 (estimation fondée sur les dépenses antérieures)</td> <td style="text-align: right;"><u>95.000</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><u>Total</u></td> <td style="text-align: right;">535.000</td> </tr> </tbody> </table>					<u>Dollars</u>	Dépenses réelles au Caire du 1er janvier au 15 avril 1958	140.000	Dépenses à Beyrouth du 21 avril au 15 octobre 1958 (estimation fondée sur les contrats conclus)	300.000	Dépenses au Caire du 16 octobre au 31 décembre 1958 (estimation fondée sur les dépenses antérieures)	<u>95.000</u>	<u>Total</u>	535.000
	<u>Dollars</u>												
Dépenses réelles au Caire du 1er janvier au 15 avril 1958	140.000												
Dépenses à Beyrouth du 21 avril au 15 octobre 1958 (estimation fondée sur les contrats conclus)	300.000												
Dépenses au Caire du 16 octobre au 31 décembre 1958 (estimation fondée sur les dépenses antérieures)	<u>95.000</u>												
<u>Total</u>	535.000												
II. <u>Matériel récréatif et sportif</u>		15.000											
Le crédit demandé est destiné à couvrir l'achat de matériel récréatif et sportif, au taux de 2,75 dollars environ par homme et par an.													
III. <u>Films</u>		72.000											
Ce crédit doit couvrir la location de films pour le personnel militaire et autre, à raison de cinq films par semaine.													
IV. <u>Tournées d'artistes</u>		28.000											
Le crédit demandé permettra d'engager des artistes qui donneront huit spectacles dans la zone de la mission en 1958; chaque spectacle doit coûter 3.500 dollars.													
V. <u>Affranchissement du courrier personnel</u>		24.000											
En se fondant sur l'expérience, on prévoit que les dépenses s'élèveront à 2.000 dollars par mois en 1958.													
CHAPITRE 6.													
PERSONNEL CIVIL			1.854.000										
<u>Articles</u>													
I. <u>Traitements et salaires</u>		1.385.000											
Il s'agit des traitements et salaires des catégories suivantes de personnel:													
i) Cinq fonctionnaires recrutés sur le plan international pour travailler dans la zone de la mission et 42 fonctionnaires détachés de New-York													

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

Dollars Dollars Dollars

- et d'autres bureaux de l'ONU pour travailler dans la zone de la mission et en Italie 370.000
- Aux fins du budget, le Commandant de la Force figure sous cette rubrique.
- ii) Soixante et un agents du Service mobile, essentiellement des opérateurs-radio et quelques agents des services de transport et de sécurité. Le montant total des crédits demandés a été réduit de 12 1/2 pour 100, pour tenir compte des économies que permettra la réduction des opérations de la FUNU en Italie 187.500

TABLEAU D'EFFECTIFS

Postes prévus aux rubriques i et ii ci-dessus

Nombre de postes	Fonctions	Recrutés sur le plan international	Détachés
1	Commandant	1	-
1	Chef des services administratifs	-	1
1	Conseiller juridique et politique	-	1
1	Chef du service financier	-	1
1	Chef du service des approvisionnements	-	1
8	Fonctionnaire d'administration et des finances	2	6
1	Attaché de presse	-	1
1	Chef du service social	1	-
1	Inspecteur du ravitaillement	1	-
23	Agent des services généraux	-	23
59	Agent du Service mobile*	-	59
98		5	93
<hr/>			
Naples/Pise			
1	Fonctionnaire d'administration	-	1
1	Fonctionnaire du service des approvisionnements*	-	1
6	Agent des services généraux*	-	6
2	Agent du Service mobile	-	2
10			10

* Effectif réduit après la suppression du pont aérien et le transfert à Pise du bureau de Naples.

- iii) Trente et un postes créés à New-York et à Genève par suite du surcroît de travail imposé à divers services du Secrétariat par les opérations de la FUNU. Le montant total des crédits demandés a été réduit de 10 pour 100 pour tenir compte des mouvements de personnel 140.000
- iv) Personnel recruté localement pour effectuer dans la zone de la mission des travaux ordinaires ou qui ne justifient pas l'affectation plus onéreuse de personnel militaire ou d'agents recrutés sur le plan international. Entrent dans cette catégorie: secrétaires et commis, personnel de cantines et cuisiniers, veilleurs de nuit, interprètes et traducteurs, ouvriers, chauffeurs, plantons, chefs d'équipe et manœuvres, personnel d'entretien et apprentis-mécaniciens. Le personnel local est rémunéré selon un barème type des traitements et salaires établi après une étude des taux les plus favorables pratiqués dans la région. Pour pourvoir ces postes, on se fonde sur des tableaux officiels d'effectifs établis après une étude faite pour chaque catégorie d'emplois par une équipe d'experts composée de militaires et de fonctionnaires recrutés sur le plan international.
- Il y a actuellement un peu plus de 200 employés recrutés localement qui occupent des postes continus et sont payés au mois. Ils constituent le noyau de cette catégorie et s'acquittent des tâches les plus difficiles et qui comportent le plus de responsabilités. Ils reçoivent un peu plus de la moitié du total des traitements versés au personnel local. Le reste de la somme sert à rémunérer le personnel employé

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

<u>Articles</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
<p>à la journée, dont l'effectif varie beaucoup selon les nécessités du moment. La plupart des employés payés au mois et quelques-uns des principaux employés payés à la journée reçoivent en plus de leur salaire une modeste indemnité journalière conformément aux usages locaux et pour tenir compte du fait qu'ils travaillent loin de leur lieu normal de résidence.</p> <p>En se fondant sur l'analyse des feuilles de salaires actuelles et en tenant compte des ajustements de personnel prévus, on estime que les crédits nécessaires pour l'année seront de.</p>	687.500		
<p>II. <u>Dépenses communes de personnel</u></p> <p>Ce crédit couvre les indemnités pour charges de famille, les indemnités pour frais d'études et le paiement des frais de voyage à l'occasion des études, les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel, aux assurances médicales et autres assurances sociales des fonctionnaires internationaux, des agents du Service mobile et des fonctionnaires de New-York et d'autres bureaux de l'ONU détachés auprès de la FUNU.</p>		121.000	
<p>III. <u>Frais de voyage et indemnité de subsistance</u></p> <p>i) <u>Frais de voyage</u>.</p> <p>Ce crédit couvre:</p> <p>a) Les frais de voyage aller et retour, par avion, du Secrétaire général et des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU se rendant au lieu de la mission en voyage d'inspection ou d'étude; du personnel recruté sur le plan international et détaché dans la région; des agents du Service mobile mutés d'une mission à une autre (150.000 dollars).</p> <p>b) Les frais annexes qu'entraînent les voyages aller et retour au lieu de la mission, notamment transport d'effets personnels et divers (18.000 dollars).</p>	168.000		348.000
<p>ii) <u>Indemnité de subsistance</u>.</p> <p>Le crédit demandé couvre le paiement de l'indemnité de subsistance, aux taux fixés, aux fonctionnaires recrutés sur le plan international quel que soit leur lieu d'affectation, et notamment à Gaza, au Caire, à Beyrouth et en Italie. Aux fins du budget, on a inclus ici l'indemnité de subsistance versée au Conseiller militaire au Siège de l'Organisation des Nations Unies (6.000 dollars). Le Conseiller militaire ne perçoit pas de traitement.</p>		180.000	
<p>CHAPITRE 7.</p> <p><u>IMPREVUS</u></p> <p>Le crédit demandé est destiné à couvrir des dépenses d'opérations imprévues telles que: a) hausse éventuelle du prix des biens et services que la Force se procure localement, par suite de la révision du taux de change mentionnée dans l'avant-propos; b) accroissement des frais qui résulterait d'une modification du plan provisoire actuel de relève des contingents (voir chap. premier, art. II); et c) dépenses supplémentaires éventuelles au titre des demandes d'indemnités et règlements (voir chap. 2, art. VIII).</p>			500.000
<p>Titre B.- Remboursement aux gouvernements des dépenses qu'ils ont engagées pour fournir des contingents militaires</p> <p><u>6.000.000 de dollars</u></p>			
<p>CHAPITRE 8.</p> <p><u>FRAIS SUPPLEMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES AU TITRE DE LA SOLDE ET DES INDEMNITES</u>.</p> <p>Il s'agit des remboursements prévus au paragraphe 88 du rapport sur la FUNU que le Secrétaire général a adressé à l'Assemblée générale pour sa douzième session ordinaire 1/ et que l'Assemblée a approuvé par sa résolution 1151 (XII) du 22 novembre 1957. Ce crédit doit permettre de satisfaire les demandes de remboursement que présenteront les gouvernements participants pour les dépenses qu'ils auront engagées — au</p>			6.000.000

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième session, Annexes, point 65 de l'ordre du jour, document A/3694.

DETAIL DU PROJET DE BUDGET (suite)

Dollars

Dollars

Dollars

titre de la solde et des indemnités — en sus de celles qu'ils auraient dû faire en tout état de cause. Comme on manque encore de renseignements sur l'importance de ces demandes, le chiffre indiqué est provisoire.

CHAPITRE 9.

INDEMNITES AU TITRE DE L'EQUIPEMENT, DU MATERIEL ET DES FOURNITURES DONT LES GOUVERNEMENTS ONT DOTE LEURS CONTINGENTS . . . Conformément aux principes énoncés au paragraphe 91 du rapport du Secrétaire général mentionné au chapitre 8 ci-dessus et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1151 (XII), l'Organisation des Nations Unies a décidé de prendre à sa charge les frais de remplacement du matériel détruit ou hors d'usage et elle s'est engagée à dédommager le gouvernement intéressé en cas d'usure accélérée (c'est-à-dire d'usure plus rapide que ne l'envisagent les prévisions normales d'amortissement) constatée à la fin de la mission du contingent. A la date où le présent projet de budget a été établi, seuls les gouvernements de la Finlande et de l'Indonésie avaient complètement retiré leurs contingents et aucun accord n'est encore intervenu concernant les indemnités en question. Comme on ne dispose pas encore des renseignements voulus pour établir des prévisions valables, aucun crédit n'est demandé à cette fin pour le moment.